



## Rapport d'Activité 2018



Rédaction : Yves Lambert-Delettre, directeur, sauf indication contraire

---

SOS FEMMES ACCUEIL – Résid. Vosges – 2, rue Saint-John Perse – BP 70095 – 52100 SAINT-DIZIER

Tél. : 03.25.06.50.70 – Fax : 03.25.06.86.35 – E-mail : [direction@sosfemmes.com](mailto:direction@sosfemmes.com)

Organisme d'Intérêt Général habilité à recevoir des dons ouvrant droit à réduction d'impôt sur le revenu

SIRET 32280319800025 – APE 8790B

## Sommaire

1. Événements majeurs, évolutions prévisibles et perspectives	3
2. Organigramme le 1 <sup>er</sup> janvier 2019	8
3. La formation continue du personnel	9
4. L'activité de l'Accueil de jour et du CHRS	10
3.1 Traitement de l'ensemble des demandes	10
3.2 Demandes traitées par l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence	10
3.3 Demandes ayant donné lieu à une admission au CHRS	13
3.3.1 Hébergement d'urgence en collectif	13
3.3.2 Hébergement d'urgence en diffus	15
3.3.3 Hébergement d'insertion	17
5. Bilan des activités éducatives au CHRS	21
6. Bilan des actions santé au CHRS	22
7. Les Maisons Relais Colbert et Jason	29
7.1 Les demandes d'admissions	29
7.2 Les mesures de protection	30
7.3 La Maison Relais Colbert	31
7.4 La Maison Relais Jason	34
7.5 Partenariat	37
7.6 Action mobilité	38

NB : ce rapport ne contient que les éléments variables de l'activité, les autres données relatives au fonctionnement étant disponibles dans le projet d'établissement et le livret d'accueil. Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'association, ici : <http://www.sosfemmes.com/sosfa/ra.htm>

Le complément indispensable à ce rapport : [www.sosfemmes.com](http://www.sosfemmes.com)

# 1. Evénements majeurs, évolutions prévisibles et perspectives

## Accueil de jour pour femmes victimes de violence au sein du couple

EVENEMENTS MAJEURS	PERSPECTIVES
<p>Il s'agit d'une mission financée depuis 2013 par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.</p> <p>L'activité quantitative et qualitative a été satisfaisante en 2017, 2016 et 2015 malgré une difficulté évidente à développer la mission sur tout le département au delà de l'arrondissement de Saint-Dizier en raison de l'attitude des associations se considérant sur un créneau identique (CIDFF et ADAJ) et captant une partie du public sans l'orienter sur l'accueil de jour.</p> <p>La mission s'est vue attribuer la gestion du dispositif Téléphone Grave Danger pour l'ensemble du département mais celui-ci n'est devenu opérationnel qu'en 2016 du fait des services de l'Etat.</p> <p>En 2017, un téléphone portable a été mis en place afin de permettre une mise en relation directe avec l'agent de conseil, appels ou SMS. Par ailleurs, les plaquettes d'information ont été révisées pour une nouvelle diffusion et il a été insisté sur la possibilité d'un rendez-vous en tous lieux, nos bureaux, à domicile, en lieu neutre. Enfin, un effort a été porté sur l'information auprès de certains partenaires, mairies, gendarmeries, etc.</p> <p>L'ensemble de ces mesures ont porté leur fruit fin 2017 et en 2018, le nombre de saisines augmentant notablement notamment en dehors de l'arrondissement de Saint-Dizier.</p>	<p>Le poste est financé sans difficultés, étant intégré au dispositif national des accueils de jour pour femmes victimes de violence au sein du couple (plan national triennal de lutte contre les violences faites aux femmes). Le financement 2019 est d'ores et déjà acquis et le Fonds Interministériel à la Prévention de la Délinquance ainsi que l'agglomération Saint-Dizier-Der-Blaise ont été sollicités en complément.</p> <p>Les efforts pour couvrir l'ensemble du département seront poursuivis mais la tâche serait facilitée par une meilleure coopération avec le CIDFF qui reste éminemment problématique depuis des années.</p> <p>La ville de Chaumont a accordé la mise à disposition d'un bureau au sein du Point d'Accès au Droit, qui permettra une meilleure implantation locale sur cette partie du département.</p>

## Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

(NB : nous ne distinguons pas places d'insertion et places d'urgence sous DGF)

EVENEMENTS MAJEURS	PERSPECTIVES
<p>► Concernant le personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une salariée éducatrice spécialisée revenue de congé parental en janvier est repartie en congé maternité en octobre ;</li><li>- une autre salariée assistante sociale s'est trouvée en congé maternité de juin à décembre ;</li></ul> <p>Ces deux absences ont fragilisé l'équipe mais le souci a pu être compensé par de bons remplacements secondés par la cheffe de service.</p> <p>Rien d'autre n'est à signaler.</p> <p>► Concernant le budget de façon générale : l'exercice 2018 est équilibré grâce aux efforts de gestion de l'établissement et le soutien renforcé de l'Etat qui ont permis notamment de compenser une baisse</p>	<p>► Concernant le personnel : en 2018, grâce au soutien accru de l'ARS, non seulement le temps de travail de l'infirmière DE a pu être passé de 17,5 à 24 heures hebdomadaires mais cet avantage appréciable compte tenu des problèmes de santé du public accueilli a pu se faire grâce à la conclusion d'un CPOM<sup>1</sup> de trois ans garantissant à l'établissement le montant du financement jusqu'en 2020 inclus.</p> <p>► Concernant le budget de façon générale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'accueil d'une part importante de personnes étrangères sans titres de séjour au moment de leur arrivée, en situation irrégulière, demandeuses d'asile, etc., leur nombre dépassant souvent les 2/3 des publics présents dans l'établissement, met en danger</li></ul>

1 Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

importante des recettes attendues des conseils départementaux extérieurs à la Haute-Marne (perte de 63.595 € par rapport aux prévisions en 2017, 93.273 € en 2018 ... Autrement dit, c'est une recette sur laquelle il conviendra de ne plus compter à l'avenir ...) :

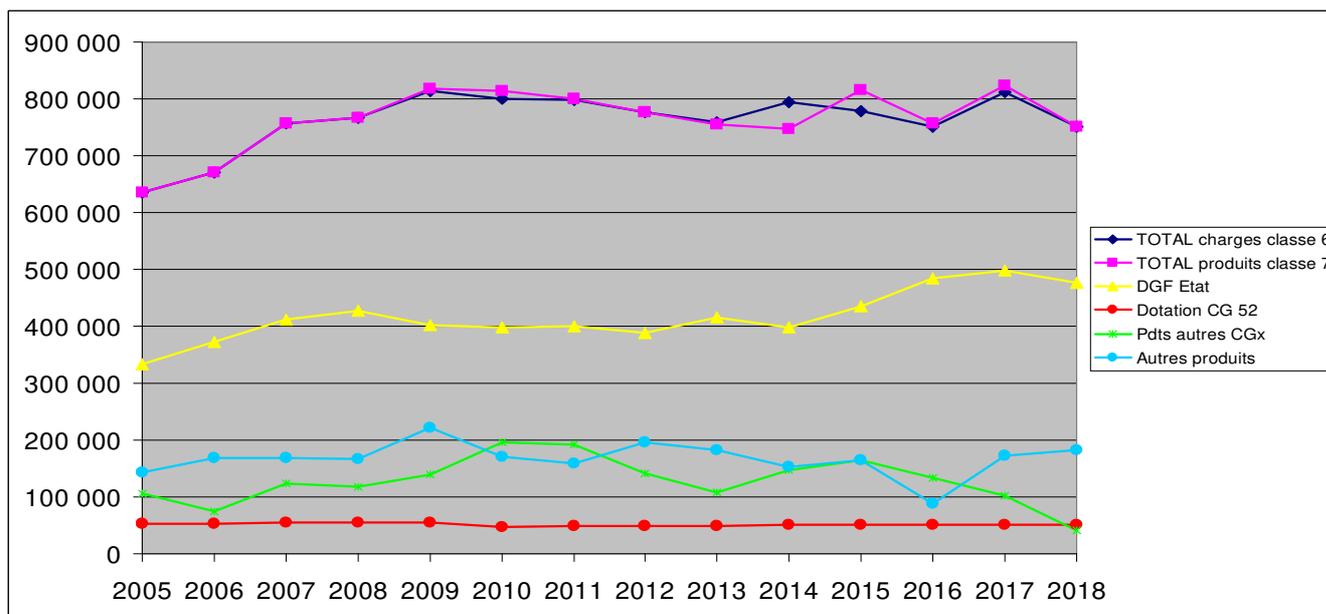
- notamment grâce au passage sous DGF de 6 places d'urgence, la DGF générale est passée – hors crédits non reconductibles – de 441.274 € en 2016 à 477.154 € en 2017, 477.432 en 2018 ;
- le CHRS s'est vu confier une mission d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) permettant six mois le suivi des publics fragiles sortant du CHRS et venant d'être relogés ;
- *last but not least*, le CHRS s'est vu attribuer 27 places d'hébergement d'urgence développées en diffus mais utilisant de fait les moyens mutualisés de l'établissement, voir chapitre suivant.

la performance « logement » de l'établissement : en effet, ces séjours durent très longtemps, parfois des années, la situation des personnes interdit leur relogement, et par conséquent le nombre de relogements réalisés baissent interdisant la mobilisation complète du moyen qu'est l'AVDL et, donc, des ressources correspondantes ...

- la baisse drastique des dotations annoncée par le gouvernement pourrait être inquiétante mais l'application en 2018 des tarifs plafonds en vue de déterminer désormais le montant de la DGF en fonction du groupe homogène d'activités et de moyens (GHAM) auquel l'établissement appartient (2R dans notre cas) handicape objectivement moins le CHRS que d'autres établissements ailleurs, le coût moyen total à la place étant inférieur au plafond déterminé par l'arrêté du 5 mai 2018.
- la loi Elan prévoit la conclusion d'un CPOM pour tous les CHRS avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit au plus tard le 31 décembre 2022. La DDCSPP a fait connaître dès 2018 sa volonté de travailler au plus vite un CPOM avec l'association. Plusieurs difficultés seront à résoudre :

- comment travailler les objectifs d'un CPOM alors que le projet d'établissement 2013-2018 s'achève le 31 décembre 2018 et qu'il convient de laisser le temps au conseil d'administration d'approuver le nouveau en 2019 ?
- un CPOM arrêtant un budget sur plusieurs années, les retouches ne pouvant être que marginales, quid de la baisse constante des recettes en provenance des conseils départementaux extérieurs à la Haute-Marne ?
- les CPOM tels que prévues par la loi Elan intègrent tous les dispositifs relevant du secteur AHI<sup>2</sup>, donc au moins les maisons relais (ou pensions de famille) : cela augmente l'ampleur du chantier et, si un CPOM sécurise la DGF, quel montant retenir pour les maisons relais, le financement n'ayant pas varié d'un euro depuis plus de dix ans ?
- la DDCSPP n'est pas le seul financeur du CHRS : par convention, celui-ci est aussi subventionné par le Conseil Départemental. Quelle position arrêtera-t-il ?

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL charges classe 6	669 889	757 428	766 648	813 515	799 034	798 759	775 784	758 108	794 276	777 946	751 819	812 696	750 557
TOTAL produits classe 7	669 889	757 428	766 648	817 723	813 148	800 405	776 587	754 699	747 853	815 859	756 628	823 953	751 096
DGF Etat	371 729	411 222	427 924	402 924	399 000	399 714	388 294	415 551	398 069	434 533	483 538	497 155	477 432
Dotation CG 52	53 800	54 607	54 607	55 700	47 783	49 470	49 221	49 221	50 262	51 553	50 500	51 000	51 000
Pdts autres CGx	75 134	123 509	116 979	138 294	196 142	191 419	142 153	108 271	146 521	165 409	134 228	102 805	41 088
Autres produits	169 227	168 090	167 138	220 805	170 223	159 802	196 919	181 656	153 001	164 363	88 361	172 993	181 575



## Hébergement d'Urgence en Diffus (HUD)

### EVENEMENTS MAJEURS

A la demande de la DDCSPP, l'association a accepté en 2017 sous condition de subvention d'héberger en diffus, c'est-à-dire dans des logements extérieurs aux sites actuels (CHRS, Maisons Relais) mais à proximité immédiate du CHRS, des familles déboutées du droit d'asile (c'est-à-dire après rejet par la CNDA<sup>3</sup> de leur recours du refus de l'OFPRA<sup>4</sup> et délivrance d'une OQTF<sup>5</sup>). En effet, placées dans cette situation, les personnes accueillies en CADA<sup>6</sup> doivent quitter l'établissement sous 30 jours. Le dispositif d'hébergement d'urgence ainsi mis en place évite que les enfants et leurs parents se retrouvent à la rue.

Trois logements ont ainsi été ouverts et équipés pour accueillir 12 personnes et une travailleuse sociale a été recrutée à temps partiel spécifiquement pour la mission.

Les prestations d'accompagnement sont minimales : ces familles étant supposées quitter le territoire national, il s'agit seulement de les abriter pour l'essentiel. Elles sont nourries avec les denrées fournies par la Banque Alimentaire et utilisent la laverie du CHRS.

En 2018, la mission est passée de 12 places et 3 logements à 27 places et 6 logements, la salariée a vu son contrat porté à temps plein. Son poste est partiellement mutualisé avec l'équipe socio-éducative du CHRS collectif qui prend le relais pendant ses absences.

### PERSPECTIVES

En 2019, il est prévu de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions.

3 Cour nationale du droit d'asile.

4 Office français de protection des réfugiés et apatrides.

5 Centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

6 Obligation de quitter le territoire français.

## Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi de Réfugiés (ADLER)

EVENEMENTS MAJEURS	PERSPECTIVES
<p>A la demande de la DDCSPP en octobre 2018 faisant suite à un appel à projets infructueux, l'association a accepté de mettre en place 25 mesures d'« Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi de Réfugiés » sur l'arrondissement de Saint-Dizier<sup>7</sup>. La convention ayant été signée et retournée en novembre, il n'a pas été possible de commencer en 2018. Avec l'accord de la DDCSPP, les fonds ont donc été logiquement placés en fonds dédiés.</p>	<p>Une salariée a été embauchée à plein temps le 2 janvier 2019 pour conduire cette mission.</p>

### Maison Relais Colbert & Jason

EVENEMENTS MAJEURS / COLBERT	PERSPECTIVES / COLBERT
<p>L'établissement qui fonctionne depuis février 2009 n'a pas connu d'événements majeurs en 2018 d'un point de vue financier, si ce n'est des redevances impayées, comme en 2017.</p> <p>Le taux d'occupation de 92,32 % est satisfaisant (93,21 % en 2017). Chaque départ (2 en 2018 et 6 entrées) génère un délai technique d'abord dû aux remises en état des logements plus ou moins importantes, donc plus ou moins longues, et aux décisions d'admission prises par la commission SIAO qui se réunit 11 fois par an.</p> <p>Les résidents, le voisinage de l'établissement et le personnel auront à souffrir pendant 2017 et le premier trimestre de 2018 du comportement d'un résident : condamné pour trafic de stupéfiants puis condamné à quitter les lieux par voie de justice puis condamné à ne pas fréquenter les lieux gérés par l'association et ne pas être en contact avec certains membres du personnel et une résidente, il finira par quitter les lieux en avril 2018 en laissant une dette et un logement ravagé.</p>	<p>L'établissement connaît avec certains de ses occupants des problèmes de recouvrement de loyers. Trois procédures légales ont été engagées en 2017. Deux seront interrompues, les occupants ayant quitté les lieux, une ira à son terme. Aucune en 2018.</p> <p>NOTA BENE : les moyens humains et certains moyens logistiques (véhicules, ...) sont mutualisés avec la Maison Relais Jason.</p>
EVENEMENTS MAJEURS / JASON	PERSPECTIVES / JASON
<p>L'établissement a ouvert en février 2012. Il a connu des difficultés de démarrage en 2012 et 2013 et a peine à se remplir en 2014 et 2015 de la même manière. Le taux d'occupation n'a jamais atteint 100 % sur ces périodes. En contrepartie, l'association avait été prudente sur la gestion des ressources humaines. Les années 2016 et surtout 2017 ont permis de remplir l'établissement de façon très correcte.</p> <p>En 2018, tous les logements ont été occupés, avec 2 entrées pour deux départs, le taux d'occupation de 99,50 % est très satisfaisant.</p>	<p>La situation commerciale de l'établissement, qui a beaucoup souffert en 2012 et 2013 de l'action nuisible de groupes de jeunes du quartier, s'est améliorée notablement à la suite de la pose de trois caméras de surveillance et d'enregistrement. Cependant et malgré cette amélioration, le montage de l'opération immobilière comporte un risque économique sérieux : le relatif équilibre financier des années précédentes n'était dû qu'à des péréquations avec la Maison Relais Colbert et un soutien important de la DDCSPP qui ne calculait pas son aide relativement au taux d'occupation ... En 2015, une baisse du loyer des locaux a été acceptée par l'OPH, propriétaire, qui a accepté de revoir le montage financier eu égard au risque économique réel</p>

<sup>7</sup> L'appel à projets s'est révélé en revanche fructueux pour les arrondissements de Chaumont et Langres dès le premier semestre 2018.

démontré par l'association auprès de la direction de l'OPH. Une nouvelle convention a été signée en janvier 2015 actant une baisse de loyer, donc, de 50 € par logement, notable effort de la part de l'organisme logeur qui a renégocié l'emprunt contracté pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble. Par voie de conséquence, le solde résiduel pour les occupants se rapproche désormais de celui de la Maison Relais Colbert, rendant les logements plus attractifs ...  
NOTA BENE : les moyens humains et certains moyens logistiques (véhicules, ...) sont mutualisés avec la Maison Relais Colbert.

## 2. Organigramme de l'association le 1<sup>er</sup> janvier 2019

### ASSOCIATION SOS FEMMES ACCUEIL - SAINT-DIZIER

NB : il n'est pas fait mention des temps de travail		ACCUEIL DE JOUR	CHRS	MAISONS RELAIS COLBERT & JASON
DIRECTION		Yves LAMBERT-DELETTRE	Yves LAMBERT-DELETTRE	Yves LAMBERT-DELETTRE
CHEF DE SERVICE		Marie-Pierre LAINÉ	Marie-Pierre LAINÉ	Marie-Pierre LAINÉ
POLE SOCIO-EDUCATIF	Accompagnement social		Audrey CÔTE Flavie FEZANDELLE Florence CLAUDE	Marie-Laure LEJEAU
	Accompagnement dans le logement pour réfugiés	Léa FRONT		
	Accompagnement à la vie quotidienne		Régine MORINI Sandrine DERREZ	Nathalie DANIEL Tiffany CLEMENT
	[hébergement d'urgence en diffus]		Violène MALGLAIVE	
	Animation		Anaïs AUDINOT <sup>(2)</sup> <i>poste vacant</i> <sup>(2)</sup>	Tommy CHRETIENNOT Natacha LIEZ <sup>(4)</sup>
POLE SANTE	Infirmières		Mélanie MIDOT <i>poste vacant</i>	<i>poste vacant</i>
POLE NUIT	Surveillantes de nuit		Diénaba DIAWARA Danielle THERET	
	[remplaçante]		Nadeige MONVOISIN	
POLE CONSEIL	Pour femmes victimes de violence	Audrey CÔTE <sup>(3)</sup> Florence CLAUDE <sup>(3)</sup>		
POLE LOGISTIQUE	Secrétaire		Victor VATHELET	
	Assistante chargée de la salle informatique		Safia ROUABAH <sup>(1)</sup>	
	Comptable	Hélène LAUZET	Hélène LAUZET	Khalid BIGHIAL
	Entretien technique		Didier URBAIN	

(1) également chargée de l'animation de la salle informatique - (2) chargée de la garde des enfants

(3) accueil de jour pour femmes victimes de violences au sein du couple

(4) assistante d'animation

[jeunes en service civique](#)

### 3. La formation continue du personnel

Les formations suivantes ont pu être organisées en 2018 :

- Séminaire Ac.Sé de juin : *Entre vulnérabilité et pouvoir d'agir : l'accompagnement des personnes dans le cadre du Dispositif National Ac.Sé* : 2 personnes, 2 jours
- Séminaire Ac.Sé de novembre : *La question de l'identité ou des identités des personnes en situation de prostitution et/ou d'exploitation* : 2 personnes, 2 jours
  
- Prise charge des personnes souffrant d'addictions, tronc commun : 3 personnes – 1 journée
- Approche budgétaire d'un ESMS : 9 personnes – 1 journée
- Habilitation électrique : 5 personnes (avec certification) – 3 journées
- L'entretien d'aide, approche centrée sur la personne : 11 personnes – 1 journée
- PSC-1 : 2 personnes (avec certification) – 1 journée
- Apprendre à apprendre, la neuro-éducation : 1 personne – 0,5 journée
- Valeurs de la République et Laïcité : 2 personnes – 2 journées
- Formation 'tuteur de volontaires en service civique' : 4 personnes – 1 journée
- Addictions, troubles mentaux et précarité : 1 personne – 1 journée
- Prévenir les addictions chez les publics vulnérables : 1 personne – 1 journée
- Sexualité, écouter, parler, expliquer ... : 6 personnes – 4 journées
- Etre prêt pour les CPOM obligatoires : 1 personne – 1 journée
- Elaborer son projet de service : 5 personnes – 1 journée (démarrage de la démarche qualité des Maisons Relais)
  
- Certificat de connaissances et de compétences professionnelles Cléa : 1 personne – 1 journée
- Certification surveillante de nuit : 1 personne – 6 journées (poursuite en 2019)

soit l'équivalent de **91,5 journées de formation**.

## 4. L'activité en chiffres

### 3.1. Traitement de l'ensemble des demandes

En 2018, hors l'activité liée à internet désormais résiduelle, ce sont **868 personnes** (503 en 2017, 478 en 2016, 475 en 2015, 473 en 2014, 490 en 2013) qui se sont adressées à l'équipe du CHRS et de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence au sein du couple.

La forte progression par comparaison avec les années précédentes est due pour l'essentiel à l'activité de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence au sein du couple mais également à l'ouverture de 27 places d'hébergement d'urgence, comme on va le voir.

### 3.2. Demandes traitées par l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence

L'année 2013 a vu l'ouverture d'un Accueil de jour pour femmes victimes au sein du couple qui est venu compléter l'offre déjà proposée par l'équipe du CHRS auparavant. Les moyens des structures ont été mutualisés pour offrir une réponse la plus large possible de 8H30 à 20H30 tous les jours, avec un accueil téléphonique de 20H30 à 3H30.

Les services rendus sont les suivants :

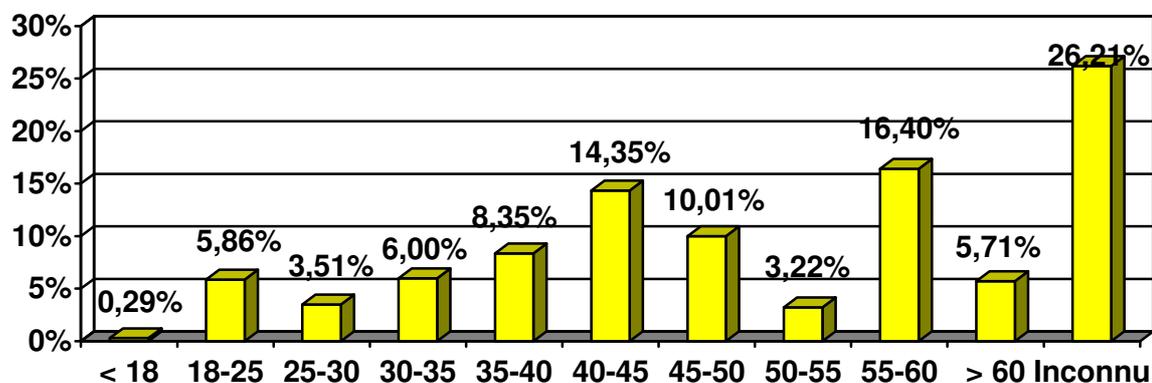
- un accueil inconditionnel, anonyme, confidentiel et gratuit, sans préalable ni critère d'admission. Les femmes victimes d'autres types de violence sont réorientées, le cas échéant vers l'équipe socio-éducative et soignante du CHRS qui réalise déjà ce travail (plus-value de la proximité immédiate) mais aussi vers les partenaires habituels (notamment CIDFF et ADAJ)
- un entretien au lieu du choix de la personne : dans nos bureaux, à domicile, dans un café, dans un lieu neutre à convenance ...
- un contact facilité via un téléphone portable dédié dont le numéro se trouve sur le site internet [sosfemmes.com](http://sosfemmes.com) et les plaquettes distribuées en maints endroits (contact évidemment possible également via le standard de l'association de 8H30 à 3H30)
- une écoute bienveillante et empathique, privilégiant les méthodes d'entretien de type rogérien et, donc, favorisant l'expression et l'échange
- une première information relative aux droits et aux dispositifs de recours existants mais aussi un suivi individualisé s'inscrivant dans le temps et une aide dans les démarches administratives avec accompagnement physique le cas échéant
- une orientation vers les acteurs et services spécialisés en matière de soutien et d'accompagnement psychologique, juridique, social, sanitaire et professionnel – l'association disposant déjà en interne de certains de ces services (plus-value de la proximité immédiate)
- en cas de nécessité, une mise à l'abri immédiate facilitée par l'adossement du projet à une association gérant dans les mêmes lieux un CHRS spécialisé.

Ce chapitre propose quelques détails sur les **683 personnes** (304 en 2017, 291 en 2016) qui ont fait une **demande d'aide** à l'Accueil de jour **sans que celle-ci soit une demande d'hébergement**. (Ce décompte n'inclut bien sûr pas les emails reçus via le site web : il ne concerne que les entretiens physiques et/ou téléphoniques, même si le premier contact a transité par le site web, ce qui est fréquemment le cas ...).

On remarquera nécessairement que la file active a plus que doublé mais ce sont 101 personnes qui ont été suivies durablement. Toutefois, il s'agit d'une augmentation notable de l'activité, supportable par les moyens financés et mis en œuvre, conséquente de nos efforts de communication.

Dans 74 % des cas, la personne s'est adressée directement sans intermédiaire, notre site web restant de ce point de vue une ressource capitale. Dans moins de 1 % des cas, la personne a été adressée par l'ADAJ, idem quant aux hôpitaux, aucune orientation via le CIDFF. Toutes les autres situations ont été orientées par les services sociaux, de façon générale.

### Répartition des personnes selon l'âge



### Type de ménage (au sens INSEE) de la personne demandeuse :

	2018	2017
Personne seule	15,35 %	7,36 %
Couple sans enfant	9,82 %	8,91 %
Famille monoparentale	30,55 %	34,02 %
Famille 2 adultes	44,29 %	47,67 %
Inconnu	0,00 %	2,03 %

### Motifs des demandes connexes relevés à partir de la première déclaration :

	2018	2017
Rupture conjugale ou familiale, décohabitation	21,00 %	30,23 %
Rupture de solidarités amicales		
Maltraitance, violences, danger (exclusivement)	75,00 %	67,90 %
Prise en charge éducative des enfants	2,00 %	0,47 %
Sortie d'un dispositif de prise en charge avec hébergement		
Permission maison d'arrêt ou centre de détention		
Problèmes de santé	2,00 %	1,40 %
Absence de titre de séjour, arrivée en France		
Expulsion (logement)		
Absence d'hébergement		
Autre		

### Nature des demandes (relevée à partir de la première déclaration) :

	2018	2017
Renseignements, conseils, soutien, écoute	73,20 %	77,56 %
Accompagnement / santé	0,94 %	1,43 %
Accompagnement / démarches administr., droit, justice	25,09 %	22,24 %
Accompagnement / autres	0,68 %	1,23 %
Médiation conjugale ou familiale	0,09 %	0,00 %
Autre		-

L'origine géographique des personnes est la suivante :

	2018	2017
Circonscription de Saint-Dizier :	63,88 %	66,67 %
Circonscription de Joinville :	14,35 %	9,76 %
Circonscription de Chaumont :	11,83 %	17,35 %
Circonscription de Langres :	0,00 %	2,44 %
<b>Soit Haute-Marne :</b>	<b>90,06 %</b>	<b>95,82 %</b>
Marne :	0,95 %	1,22 %
Aube :	0,16 %	0,00 %
Ardennes :	0,00 %	0,00 %
<b>Soit Champagne-Ardenne, Hte-M. incluse :</b>	<b>91,17 %</b>	<b>97,04 %</b>
France, hors Champagne-Ardenne :	8,83 %	2,56 %

Réponses apportées (attention ! réponses multiples) :

	2018	2017
Entretiens, renseignements, conseils, écoute	83,84 %	79,40 %
Accompagnement court en lien avec la demande	12,01 %	15,55 %
Orientation sur un autre organisme	3,01 %	3,04 %
Sans suite, autre solution, sans nouvelles	1,14 %	2,01 %

### 3.3. Demandes ayant donné lieu à une **admission au CHRS**

#### 3.3.1. Demandes ayant donné lieu à une admission en **hébergement d'urgence**

En 2015, le CHRS a continué à bénéficier d'une augmentation de capacité de fait par la création de deux places d'hébergement d'urgence permanentes, de deux places d'hébergement d'urgence en hiver, ouvertes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars suivant seulement, et, fait nouveau, de quatre places permanentes financées sous dotation globale de financement. A partir de 2016, l'établissement n'a conservé que six places permanentes, désormais toutes sous DGF. Il s'agit donc d'une amélioration consistante à tous points de vue.

En 2018, ce sont **20 personnes ou familles** qui ont fait un séjour au sein du CHRS en hébergement d'urgence (15 en 2017, 16 en 2016, 6 en 2015, 3 en 2014, 11 en 2013, 20 en 2012), accompagnées de **8 enfants** (4 en 2017, 4 en 2016, 6 en 2015, 1 en 2014, 12 en 2013, 10 en 2012), soit un total de **28 personnes** (19 en 2017, 20 en 2016, 12 en 2015, 4 en 2013, 23 en 2013, 30 en 2012).

Compétence →	Conseils Généraux	Etat	TOTAL
Femmes seules		16	16
Femmes seules et enceintes			
Femmes accompagnées d'enfants	4	4	4
F. accomp. d'enfants et enceintes			
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>20</b>

\* Les personnes sous compétence financière des départements sont les femmes enceintes et/ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de 3 ans.

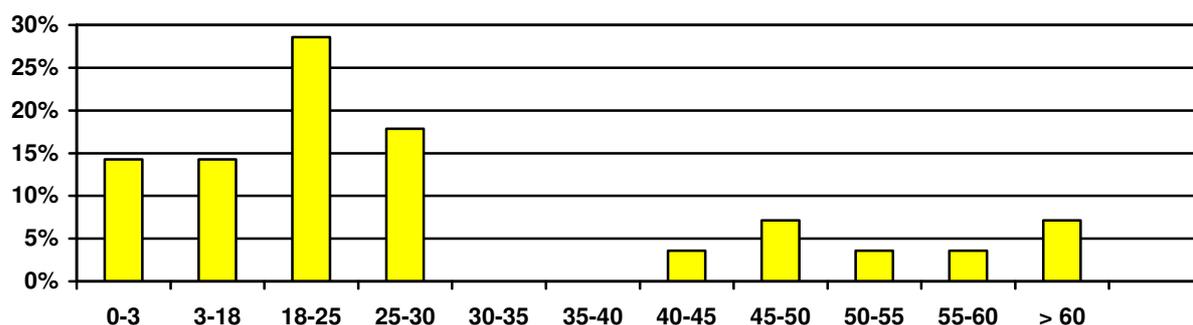
Le **nombre total de nuitées réalisées** aura été de **2238** (2130 en 2017, 2074 en 2016, 897 en 2015, 770 en 2014, 935 en 2013, 1058 en 2012) soit un taux d'occupation de 102,19 %.

La **durée moyenne des séjours en hébergement d'urgence** calculée sur la base du nombre de jours cumulés des sortants est de **40 jours** ... mais il convient de relativiser cette donnée car la médiane est en revanche de 441 jours ! car la plupart des places, depuis plusieurs années, ont été occupées par des ménages déboutés, ce qui explique la longueur tout à fait anormale des séjours.

L'**origine géographique des ménages** est la suivante :

	2018	2017
Circonscription de Saint-Dizier :	<b>28,57 %</b>	43,48 %
Circonscription de Joinville :	<b>10,71 %</b>	4,35 %
Circonscription de Chaumont :	<b>0,00 %</b>	4,35 %
Circonscription de Langres :	<b>17,86 %</b>	17,39 %
<b>Soit Haute-Marne :</b>	<b>57,14 %</b>	69,57 %
Marne	<b>21,42 %</b>	8,70 %
Aube :	<b>0,00 %</b>	0,00 %
Ardennes :	<b>0,00 %</b>	0,00 %
<b>Soit Champagne-Ardenne, Hte-M. incluse :</b>	<b>78,56 %</b>	78,27 %
France, hors Champagne-Ardenne :	<b>17,85 %</b>	8,70 %
Hors France :	<b>3,57 %</b>	0,00 %

### Répartition des personnes admises en hébergement d'urgence selon l'âge



Les personnes ou services ayant introduit la demande étaient les services sociaux départementaux dans 14,29 % des cas ; des CCAS ou mairie 17,85 % ; le 115 ou la coordination du SIAO dans 14,28 % ; des médecins ou hôpitaux 3,57 % ; l'entourage de la personne 0,00 % ; la personne elle-même 28,57 % ; la police et gendarmerie 7,14 % ; d'autres services sociaux, Mission Locale, etc. 7,14 %.

**Motifs des demandes** relevés à partir de la première déclaration :

	2018	2017
Rupture conjugale ou familiale, décohabitation	20,51 %	7,69 %
Rupture de solidarités amicales	2,56 %	7,69 %
Maltraitance, violences, danger	30,77 %	46,16 %
Prise en charge éducative des enfants	0,00 %	0,00 %
Sortie d'un dispositif de prise en charge avec hébergement	5,13 %	19,23 %
Permission maison d'arrêt ou centre de détention	0,00 %	0,00 %
Problèmes de santé	0,00 %	0,00 %
Absence de titre de séjour, arrivée en France	0,00 %	0,00 %
Expulsion (logement)	0,00 %	0,00 %
Absence d'hébergement	38,46 %	19,23 %
Autre	2,56 %	0,00 %

### 3.3.2. Hébergement d'urgence en diffus

A la demande de l'Etat, à compter de novembre 2017, le CHRS a ouvert trois logements en diffus de 4 places chacun à proximité immédiate de l'immeuble Vosges abritant le CHRS afin d'y accueillir des familles déboutées (hommes, femmes, enfants), la plupart du temps devant sortir d'un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile<sup>8</sup>, toutes ayant reçu une « obligation de quitter le territoire français » (OQTF), principale mesure d'éloignement qui concerne les étrangers sur décision du préfet.

En 2018, le 6 mai, le nombre de places est passé de 12 à 27 places réparties dans 6 logements.

**Le nombre de nuitées** (577 en 2017) aura été de :

- pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 5 mai : 2.104, soit un taux d'occupation de 96,87 % ;
- pour la période à partir du 6 mai : 8.582, soit un taux d'occupation de 91,19 %.

Ainsi, le **taux d'occupation globale** est de 94,03 %.

**Le nombre de personnes accueillies** aura été de :

- pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 5 mai : 20 personnes différentes pour 3 familles ;
- pour la période à partir du 6 mai : 51 personnes différentes pour 9 familles.

<b>Total de foyers</b>	9
<b>Nombre moyen de résidents / Foyer</b>	5,67
<b>Total de résidents</b>	51
<b>Moyenne d'âge</b>	20
<b>Total d'adultes</b>	17
<b>Moyenne d'âge des adultes</b>	38,91
<b>Total d'enfants</b>	34
<b>Moyenne d'âge des enfants</b>	10,26

<b>Âge</b>	<b>Nombre</b>	<b>Taux</b>
< 3 ans	5	9,80%
Entre 3 et 18 ans	27	52,94%
Entre 18 et 25 ans	2	3,92%
Entre 25 et 60 ans	17	33,33%
> 60 ans	0	0,00%

<b>Nationalité</b>	<b>Nombre</b>	<b>Taux</b>
Albanaise	15	29,41%
Kosovare	11	21,57%
Tchéchène	8	15,69%
Algérienne	6	11,76%
Géorgienne	5	9,80%
Bosnienne	6	11,76%

<sup>8</sup> En effet, les personnes déboutées du droit d'asile ne peuvent continuer à bénéficier du dispositif d'accueil destiné aux réfugiés reconnus comme tels.

## **Sorties et conditions de sortie :**

Au 31 décembre, des familles accueillies, seulement deux sont sorties du dispositif :

- l'une d'elle en raison de l'exécution partielle d'une OQTF : la mère et deux enfants sont reparties en Albanie tandis qu'une mineure de 17 ans, venant de déposer une demande d'asile, a été maintenue sous la garde de son père. Ces deux personnes ont été alors pris en charge par la Résidence Sociale du Clos Mortier : nous sommes passés à deux doigts de déposer plainte pour vol, ce père et sa fille ayant emmené quantité de matériel appartenant à l'association ... mais les ont rapportés à notre demande.
- à la suite de l'exécution partielle de cette OQTF, une famille albanaise de 5 personnes a disparu, emmenant quantité de matériel appartenant à l'association : une plainte pour vol a été déposée.

### 3.3.3. Demandes ayant donné lieu à une admission en hébergement d'insertion

En 2018, ce sont **114 personnes isolées, couple ou familles** qui ont fait un séjour au sein du CHRS en hébergement d'insertion<sup>9</sup> (102 en 2017, 71 en 2016, 84 en 2015, 69 en 2014, 88 en 2013, 56 en 2012), accompagnées de **89 enfants** (66 en 2017, 96 en 2016, 76 en 2015, 50 en 2014, 89 en 2013, 62 en 2012), soit un total de **203 personnes** (168 en 2017, 167 en 2016, 160 en 2015, 119 en 2014, 177 en 2013, 118 en 2012).

Compétence →	Conseils Généraux	dont Hte-Marne	Etat	TOTAL
Femmes seules			116	<b>116</b>
Femmes seules et enceintes				
Femmes accompagnées d'enfants	43	30	44	<b>87</b>
F. accomp. d'enfants et enceintes				
Couples				
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>30</b>	<b>160</b>	<b>203</b>

\* Les personnes sous compétence financière des départements sont les femmes enceintes et/ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de 3 ans.

Les enfants de moins de 3 ans étaient 17 ; entre 3 et 18 ans 72.

Le **nombre total de journées réalisées** aura été de :

	Occupation réelle en nombre de journées				Total	Taux d'occupation
	Financées	Compétence Départements	dont Haute-Marne	Compétence Etat		
CHRS insertion	12 410	4 371	3 477	6 037	<b>10 408</b>	<b>83,87 %</b>
AVDL	2 064				<b>1 343</b>	<b>65,07 %</b>
<b>TOTAL (journées)</b>	<b>14 474</b>				<b>11 751</b>	<b>81,19 %</b>

Les taux d'occupation CHRS insertion (hors AVDL) des années précédentes étaient les suivants : 115,22 % en 2017 ; 127,03 % en 2016 ; 122,99 % en 2015 ; 106,73 % en 2014 ; 100,04 % en 2013 ...

La **durée moyenne des séjours** calculée sur la base du nombre de jours cumulés des sortants en collectif est de **89 jours** (86,77 jours en 2017, 75,21 jours en 2016, 95,39 jours en 2015, 73,34 jours en 2014, 71,35 jours en 2013, 103,69 jours en 2012) ... mais, comme pour l'hébergement d'urgence, il convient de relativiser cette donnée car la médiane est en revanche de 606 jours ! car de nombreuses places, depuis plusieurs années, ont été occupées par des ménages sans droit au séjour à leur arrivée, ce qui explique la longueur tout à fait anormale des séjours.

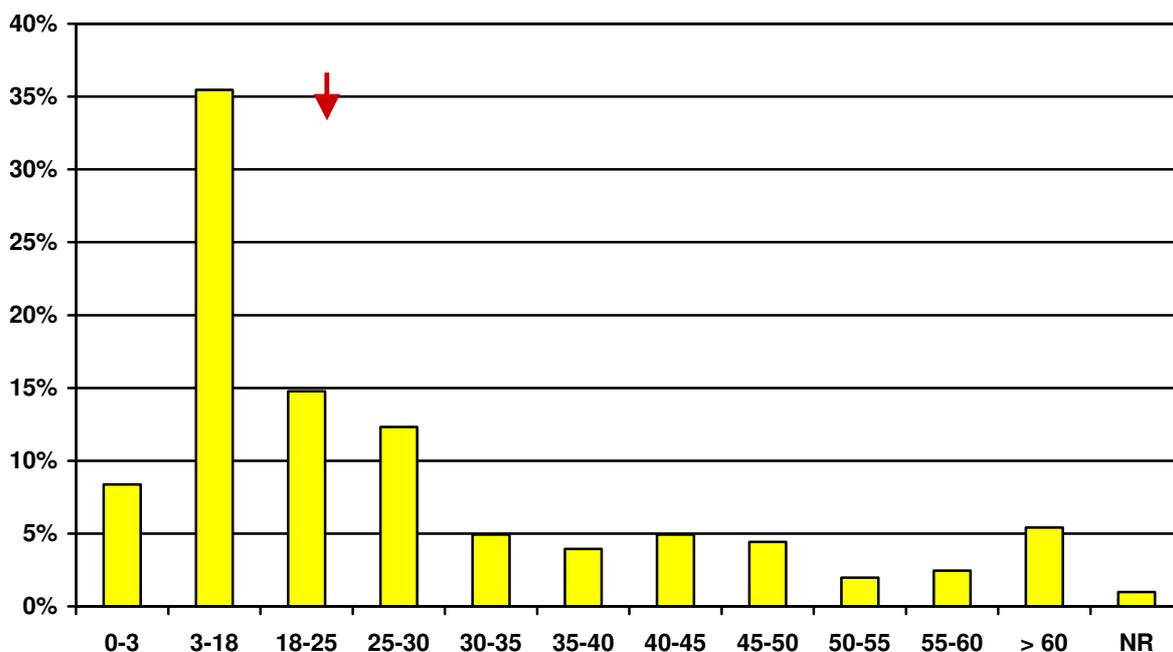
Ce sont aussi ces situations qui font drastiquement chuter la performance relogement du CHRS et expliquent le taux de recours à l'AVDL.

<sup>9</sup> Y compris les personnes déjà présentes au 1<sup>er</sup> janvier et encore présentes au 31 décembre.

L'origine géographique des personnes est la suivante :

	2018	2017
Circonscription de Saint-Dizier :	48,77 %	41,67 %
Circonscription de Joinville :	3,94 %	8,33 %
Circonscription de Chaumont :	7,39 %	9,44 %
Circonscription de Langres :	7,88 %	4,44 %
<b>Soit Haute-Marne :</b>	<b>67,98 %</b>	<b>63,88 %</b>
Marne	13,30 %	7,78 %
Aube :	1,97 %	1,67 %
Ardennes :	0,00 %	1,67 %
<b>Soit Champagne-Ardenne, Hte-M. incluse :</b>	<b>83,25 %</b>	<b>75,00 %</b>
France, hors Champagne-Ardenne :	15,76 %	24,44 %
Hors France :	0,49 %	0,00 %
Hors Union Européenne :	0,49 %	0,56 %

Répartition des personnes admises au CHRS selon l'âge



Les années précédentes, on avait remarqué la proportion très importante de jeunes de moins de 25 ans ... Le « décrochage » s'était opéré en 2006 : à partir de cette période, le nombre de jeunes de moins de 25 ans avait *grosso modo* doublé dans l'établissement, passant de 15-20 % à 35-30 % des adultes ... Avec 54,24 %, un record était atteint en 2009 ... La proportion parmi les adultes était de 45,61 % en 2011. En 2012, le taux était retombé à 35,71 % ; il était de 41,93 % des adultes en 2013, de 43,47 % en 2014, de 34,93 % en 2015, donc en baisse relative pour l'année 2015, mais de 39,80 % pour 2016 puis 30,27 % pour 2017 ... Cette situation n'existe plus pour 2018, le taux étant tombé à 26,31 % des seuls adultes.

**Les personnes ou services ayant introduit la demande** étaient les services sociaux départementaux dans 19,70 % des cas ; des CCAS ou mairie 3,94 % ; le 115 ou le SIAO dans 22,66 % ; des médecins ou hôpitaux 1,48 % ; l'entourage de la personne 1,97 % ; la personne elle-même 20,20 % ; la police et gendarmerie 7,88 % ; d'autres services sociaux, Mission Locale, etc. 22,17 %.

**Motifs des demandes** relevés à partir de la première déclaration :

	2018	2017
Rupture conjugale ou familiale, décohabitation	<b>24,19 %</b>	16,93 %
Rupture de solidarités amicales	<b>3,23 %</b>	3,54 %
Maltraitance, violences, danger	<b>34,84 %</b>	30,31 %
Prise en charge éducative des enfants	<b>0,97 %</b>	1,18 %
Sortie d'un dispositif de prise en charge avec hébergement	<b>1,61 %</b>	5,12 %
Permission maison d'arrêt ou centre de détention	<b>0,00 %</b>	0,00 %
Problèmes de santé	<b>0,32 %</b>	0,39 %
Absence de titre de séjour, arrivée en France	<b>0,65 %</b>	3,94 %
Expulsion (logement)	<b>1,94 %</b>	2,36 %
Absence d'hébergement	<b>30,32 %</b>	33,07 %
Autre	<b>1,94 %</b>	3,15 %

**Comparaison entre les revenus à l'entrée et à la sortie :**

Revenus	2018	2017	2018	2017
	A l'admission	A l'admission	A la sortie	A la sortie
Aucuns revenus	<b>32,08 %</b>	62,90 %	<b>11,44 %</b>	18,90 %
RSA	<b>16,98 %</b>	11,83 %	<b>21,89 %</b>	26,83 %
RSA+	<b>2,64 %</b>	2,69 %	<b>3,98 %</b>	6,10 %
AAH, pension d'invalidité	<b>15,09 %</b>	2,15 %	<b>18,41 %</b>	12,20 %
Prestations familiales	<b>9,06 %</b>	11,83 %	<b>11,44 %</b>	20,12 %
Autres CAF	<b>4,15 %</b>	1,61 %	<b>9,45 %</b>	4,88 %
ASSEDIC	<b>2,26 %</b>	1,61 %	<b>0,00 %</b>	0,61 %
Formation	<b>0,75 %</b>	1,08 %	<b>0,00 %</b>	0,00 %
CDD, contrat aidé	<b>0,38 %</b>	2,15 %	<b>0,50 %</b>	0,00 %
CDI	<b>0,38 %</b>	0,00 %	<b>0,50 %</b>	0,00 %
Pension alim et/ou compensatrice	<b>0,75 %</b>	0,00 %	<b>4,48 %</b>	1,83 %
Retraite, pension de reversion, FNS	<b>1,08 %</b>	1,08 %	<b>1,00 %</b>	2,44 %
Autre	<b>13,58 %</b>	1,08 %	<b>16,92 %</b>	6,10 %

**Localisation géographique à la sortie :**

	2018	2017
Circonscription de Saint-Dizier :	<b>59,32 %</b>	36,97 %
Circonscription de Joinville :	<b>0,85 %</b>	5,04 %
Circonscription de Chaumont :	<b>2,54 %</b>	4,20 %
Circonscription de Langres :	<b>0,85 %</b>	0,84 %
<b>Soit Haute-Marne :</b>	<b>63,56 %</b>	47,05 %
Marne	<b>15,25 %</b>	10,92 %
Aube :	<b>2,54 %</b>	1,68 %
Ardennes :	<b>3,39 %</b>	5,88 %
<b>Soit Champagne-Ardenne, Haute-Marne incluse :</b>	<b>84,74 %</b>	65,53 %
France, hors Champagne-Ardenne :	<b>15,25 %</b>	34,45 %
Hors France Union Européenne :	<b>0,00 %</b>	0,00 %
Hors Union Européenne :	<b>0,00 %</b>	0,00 %

### Situation de logement à la sortie :

	2018	2017
A un logement (toutes catégories)	<b>48,39 %</b>	47,13 %
Occupant sans titre, squat	<b>0,81 %</b>	0,00 %
Hébergé par de la famille ou des amis	<b>21,77 %</b>	26,05 %
Caravane	<b>0,00 %</b>	0,00 %
FJT, résidence sociale, maison relais	<b>0,00 %</b>	2,52 %
CHRS, CADA	<b>4,84 %</b>	10,29 %
Structures sanitaires	<b>0,00 %</b>	0,00 %
Maison d'arrêt, centre de détention	<b>0,00 %</b>	0,00 %
Sans hébergement, SDF	<b>0,00 %</b>	3,36 %
Autre, inconnu	<b>24,19 %</b>	10,65 %

### Evénements majeurs au cours du séjour :

	2018	2017
A été hospitalisée plus de 48 heures en CHG	<b>3,08 %</b>	5,56 %
A été hospitalisée plus de 48 heures en CHS	<b>3,08 %</b>	0,00 %
Découverte d'un problème de santé majeur avec traitement lourd	<b>0,00 %</b>	1,85 %
Grossesse, accouchement	<b>15,38 %</b>	3,70 %
Reconnaissance d'un handicap (MDPH)	<b>3,08 %</b>	1,85 %
Mise en place d'un suivi psycho-éducatif des enfants à l'extérieur	<b>0,00 %</b>	35,56 %
Dossier surendettement en cours, déposé ou plan arrêté	<b>6,15 %</b>	7,41 %
Mise sous tutelle ou demande en cours	<b>0,00 %</b>	0,00 %
Demande d'asile politique, territorial ou de carte de séjour	<b>44,62 %</b>	16,67 %
Information au juge des enfants, signalement, placement	<b>16,92 %</b>	2,22 %
Médiation familiale	<b>6,15 %</b>	8,52 %
Procédure civile et/ou pénale	<b>1,54 %</b>	16,67 %

Le tableau ci-dessus est capital. En arrêtant les critères de saisie, l'équipe a cherché à décrire le type de population accueillie et, par conséquent, **l'importance et la lourdeur du travail social** qui est effectué à son bénéfice ... Il nous semble suffisamment parlant en lui-même ...

### Evénements favorables au cours du séjour :

	2018	2017
A trouvé un « emploi » (CDI, CDD, contrat aidé, service civique, etc.)	<b>1,69 %</b>	0,00 %
A accédé à une formation qualifiante	<b>5,08 %</b>	12,82 %
Participe à des activités sociales, une association, un club, etc.	<b>6,78 %</b>	5,13 %
Bénéficie d'un suivi psy régulier, inscrit dans une démarche de soins	<b>3,39 %</b>	23,08 %
A obtenu un logement	<b>76,27 %</b>	53,84 %
A obtenu un droit au séjour durable	<b>6,78 %</b>	5,13 %
A obtenu le permis de conduire	<b>0,00 %</b>	0,00 %

### Conditions de sortie de la personne :

	2018	2017
Décision commune à la personne et à l'équipe	<b>45,16 %</b>	42,02 %
Négociées mais décision mal acceptée par la personne/famille	<b>0,00 %</b>	2,52 %
Mis en œuvre par la personne/famille sans l'aval de l'équipe	<b>35,48 %</b>	18,49 %
Exclusion pour problèmes de comportement graves	<b>1,61 %</b>	5,88 %
Exclusion pour absence de collaboration ou non respect des règles	<b>1,61 %</b>	3,36 %
Personne perdue de vue, disparue sans information	<b>4,84 %</b>	5,04 %
Retour au domicile familial, reprise de la vie commune	<b>11,29 %</b>	22,69 %

## 5. Bilan des activités éducatives au CHRS

*Rédigé par Marie-Pierre LAINÉ, chef de service*

Hormis une invitation aux « Fuseaux » (salle de spectacle de Saint-Dizier) pour un spectacle d'acrobatie auquel ont participé dix mamans avec leurs enfants, plusieurs activités ont été proposées aux résidentes sur l'année 2018.

La participation a été globalement importante :

- Loisirs créatifs : 75 participantes.
- Atelier bricolage : 68 participantes.
- Atelier esthétique : 51 participantes sans compter les participantes des Maisons Relais auxquelles l'atelier est ouvert.
- P'tit Déj solidaires : 153 participants.
- Sorties culturelles : 24 participantes, deux sorties se sont faites conjointement avec les Maisons Relais.
- Couture : 12 participantes.
- Savoir culinaire : 15 participantes.

Il est à noter cette année un net rapprochement entre les Maisons Relais et le CHRS qui jusque là n'existait pas ou très peu. Le repas de Noël s'est aussi réalisé conjointement entre les trois établissements. Ceci correspond au souhait de la direction de fédérer les équipes.

Le développement du partenariat avec des acteurs de la vie sociale de Saint-Dizier s'est accentué et nous a permis de bénéficier d'ateliers ou spectacles proposés par diverses associations. Nous ne pouvons qu'être satisfait de cet état de fait.

Concernant la scolarisation des enfants présents dans notre structure, nous avons mis en place des réunions régulières avec les enseignants ce qui nous permet de mieux mesurer l'impact de leur parcours sur les apprentissages et si besoin de faire appel aux partenaires pour une éventuelle prise en charge.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec divers partenaires afin de travailler sur la place de chacun et la complémentarité entre les différents services. Ce travail est à poursuivre.



## 6. Bilan des actions santé au CHRS

*Rédigé par Mélanie MIDOT, infirmière*

### **Missions Infirmier au CHRS SOS Femmes Accueil**

#### **Objectif général (selon la convention ARS) :**

Améliorer l'état de santé des femmes accueillies et leur permettre d'améliorer leurs compétences par l'orientation, l'accompagnement et le suivi, l'éducation à la santé, la prise en charge et les soins, l'information, la prévention et le dépistage.

#### **Missions :**

- Evaluation des besoins et de l'autonomie des résidentes dans ses actes de la vie quotidienne liée à la santé.
- Accompagnement de la personne dans le maintien d'une stabilisation de son état de santé physique et psychique.
- Coordination entre les intervenants de l'équipe et du réseau sanitaire
- Prévention et promotion de la santé.

#### **Activités**

- Accueil des résidentes par un entretien,
- Ecoute des résidentes en fonction de leurs besoins,
- Entretien de dépistage (pathologie, souffrance physique ou psychique),
- Prévention des conduites addictives,
- Observe et veille au maintien du suivi médical général et spécialisé des résidentes,
- Evaluation des besoins en santé des résidentes,
- Evaluation de l'autonomie à prendre soin de sa santé,
- Aide dans les démarches liées à la santé,
- Soins physiques et psychiques,
- Création de dossiers de soins infirmiers (cf protocole),
- Transmissions des informations dans DSI<sup>10</sup>,
- Transmissions des informations avec l'équipe sociale dans le respect des informations partagées prévues par la loi,
- Participation aux réunions de synthèse et de fonctionnement,
- Accompagnement des résidentes dans des rendez-vous médicaux (en fonction du besoin et de l'autonomie),
- Prévention et éducation à la santé,
- Travail en partenariat avec des organismes extérieurs,
- Amélioration des conditions d'accueil au sein du CHRS et de la qualité du travail de l'équipe (ex : mise en place de protocole).

### I. Fonctionnement de l'infirmier

D'avril à décembre 2018, présence d'une infirmière de soins généraux sur le site du CHRS 24h/semaine et d'une infirmière de soins psychiatriques 8h/semaine détachée du CHHM de Saint-Dizier.

Les infirmières assurent :

- l'évaluation des besoins et de l'autonomie des résidentes dans les actes de la vie quotidienne liée à la santé,
- l'accompagnement de la personne dans le maintien et/ou son amélioration de son état de santé physique et psychique,
- la coordination entre les intervenants de l'équipe et du réseau sanitaire,
- la prévention et la promotion de la santé sur un public pour la majorité très éloigné du monde de la santé.

---

10 DSI : dossier de soins infirmiers.

Pour chaque personne accueillie au CHRS, un entretien d'accueil est réalisé, permettant de remplir un recueil de donnée et de mettre en place un suivi régulier (durée des entretiens environ 60 minutes).

A la suite de l'entretien un dossier de soins infirmiers est créé, ainsi qu'une fiche santé cachetée regroupant les informations essentielles à la prise en soins qui sera intégré dans le dossier social en cas de transfert aux urgences.

Les femmes accueillies sont informées lors de cet entretien du fonctionnement et du partage d'informations avec l'équipe sauf demande de leur part.

Cette année 3 résidentes ne sont pas venues à cet entretien, car elles ne sont pas restées assez longtemps ou elles ont évité tout les rendez-vous.

Il y a eu **31 entretiens d'accueil** d'avril à décembre.

## II. Les entretiens

Sur la période travaillée, **146 entretiens** ont été réalisés comprenant :

- Entretiens d'aide
- Entretiens conseil
- Entretiens d'accueil

Les entretiens se font à l'infirmerie ou dans une pièce adaptée à une relation d'aide mais, le cas échéant, peuvent aussi être effectués dans les appartements des résidentes.

## III. Médecins généralistes

Le plus souvent les femmes se rendent seules chez le médecin généraliste, certaines même s'y rendent au moindre petit souci même si ce n'est pas justifié, il faut assez souvent recadrer les choses en expliquant que la Couverture Médicale Universelle ne signifie pas que les soins sont gratuits et leur expliquer le fonctionnement de la sécurité sociale.

Nous rencontrons une problématique commune à d'autres villes, qui est la pénurie de médecins généralistes, notamment due à de nombreux départs en retraite non remplacés. Certains médecins acceptent de recevoir une personne mais refuse de devenir leur médecin traitant en raison d'un trop grand nombre de patients.

De se fait, il arrive régulièrement que des résidentes se rendent aux urgences alors qu'une consultation chez un généraliste suffirait.

Durant cette période, **20 femmes avaient un médecin généraliste déclaré médecin traitant sur 38 personnes hébergées au CHRS suivies en infirmerie.**

#### IV. Consultations spécialistes

Gynécologie : 9 femmes

Ophthalmologie : 4 dont 2 suivis réguliers

Dentiste : 9 femmes

Chirurgie : 3 suivis

ORL : 1 Femme et 1 enfant pour des suivis

Cancérologue : 1 femme en suivi à Reims

Pédiatre : 4 enfants suivis + 2 consultations exceptionnelles

Anesthésiste : 4 consultations

Psychiatre : 13 personnes ont bénéficié de consultations ou ont un suivi régulier au CHHM.

Kinésithérapeute : 3 femmes et 1 enfant (déplacement au cabinet ou consultation au CHRS)

Neurologue : 1 Femme pour une consultation et 1 pour un suivi

Radiothérapeute : 1 femme suivie

#### V. Grossesses

**5 femmes ont été suivies pour une grossesse**, tous les suivis se sont faits au CH de Saint-Dizier. Pour les femmes n'ayant jamais consulté de gynécologue (2 sur 5), je les ai accompagnées aux 2 premiers rendez-vous. Puis elles ont réalisé leur suivi seules mais, étant en collaboration avec les consultations femmes/enfants du CH, j'étais informée lorsqu'un rendez-vous n'était pas honoré.

#### VI. Pathologies

Pathologies médicales :

- 2 diabètes
- Cancer ORL (néo du cavum)
- Hépatite B
- Hépatite C
- 2 hypothyroïdies
- 4 personnes épileptiques
- 1 drépanocytose

Pathologies chirurgicales :

- Hystérectomie totale
- Ablation kyste ovarien

- Césarienne

#### Pathologies psychiatriques :

- 3 déficits intellectuels
- 2 troubles de la bipolarité
- 2 stress post-traumatiques
- 4 suivis toxicomanie
- 6 cas d'alcoolisme dont 1 nécessitant une hospitalisation à la demande d'un tiers.
- 5 troubles de l'humeur

Et d'autres pathologies non diagnostiquées.

#### Autres :

- 3 enfants ont nécessité des suivis au CAMS et au CMPP
- 2 signalements ont été faits pour défauts de soins et troubles du jeune enfant.
- 4 femmes sont suivies par le CSAPA dont 2 avec obligation de soins.

### VII. Les soins infirmiers

Pour cette période différents soins physiques ont été régulièrement effectués :

- Pansements de césarienne avec ablation d'agrafes,
- 2 femmes pour des pansements après célioscopie et ablation de fils,
- 4 femmes pour des injections anticoagulantes sur plusieurs semaines,
- 1 suivi pour plaie d'ulcères,
- 1 personne ayant des soins sur une chambre implantable avec des perfusions quotidiennes,
- 1 personne avec des soins de jéjunostomie avec une alimentation posée quotidiennement.

### VIII. Structures para-médicales

Régulièrement les résidentes se rendent au CH de Saint-Dizier aux soins externes et en radiologie pour divers examens, en fonction de leur autonomie je les accompagne.

J'ai mis en place un partenariat avec un cabinet d'infirmiers libéraux, qui intervient régulièrement dans la structure pour des soins ponctuels quand je suis absente (week-end, jours fériés et vacances).

### IX. Hospitalisations et urgences

- 4 enfants en pédiatrie
- 3 femmes à la maternité

- 3 femmes en chirurgie
- 1 en cancérologie à Reims
- 1 en médecine (2 mois)
- 20 passages aux urgences dont 3 pour enfants et 8 que j'ai accompagnés.

#### X. Prévention et protocoles

Au sein du CHRS, mise en place de protocoles afin d'évoluer vers des pratiques communes des professionnel·le·s dans le but d'améliorer la qualité des soins.

- Protocole de la trousse d'urgence
- Protocole du suivi et de l'entretien des frigos dans les appartements
- Protocole dossier de soins infirmiers
- D'autres protocoles sont en cours de rédaction.

Pour chaque femme se présentant à l'entretien d'accueil, elles reçoivent une information complète sur la contraception si celle-ci est inexistante, et sur les MST.

Une proposition de dépistage est proposée à toutes pour le VIH et les hépatites au CDAG du centre hospitalier de Saint-Dizier, par les médecins de villes ou lors d'une consultation à la médecine préventive.

Travaillant en collaboration avec la médecine préventive, une proposition de rendez-vous leur est faite lors de l'entretien d'accueil.

#### **13 personnes (femmes et enfants) ont bénéficié d'une consultation à la médecine préventive.**

Une réunion d'information a été réalisée par l'infirmière et une étudiante infirmière pour les femmes qui venaient d'accoucher et qui avait besoin d'information sur les différents moyens de contraception. Cette réunion a permis de mettre en place des contraceptifs chez des personnes qui n'en avait jamais eu et qui n'avaient aucune connaissance sur le sujet.

Une étudiante infirmière a réalisé un atelier sur la découverte des légumes avec les enfants présents sur le CHRS.

Les mamans avec des nourrissons viennent régulièrement chercher des conseils auprès des infirmières.

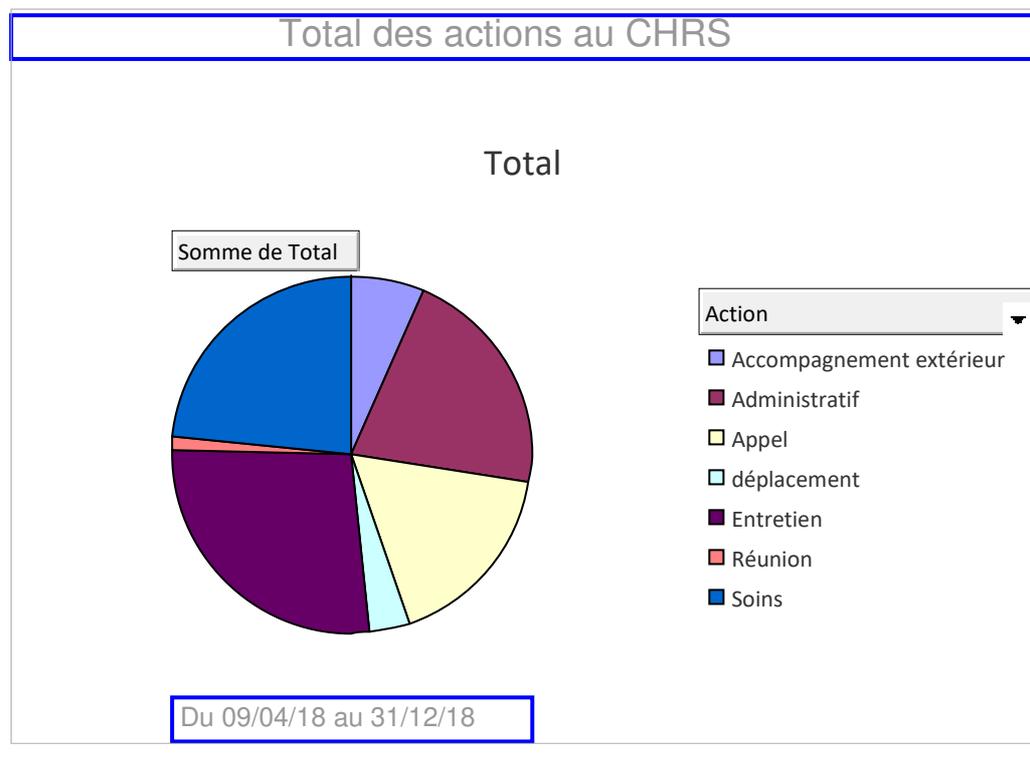
Chaque activité est créée lorsqu'un besoin est ressenti au sein de la structure.

## XI. Les vaccinations

Il existe une réelle problématique avec les vaccinations, souvent les femmes arrivent sans carnet de santé, c'est lors de leur passage à la médecine préventive que les vaccins sont remis à jour ou lors d'une consultation chez un médecin généraliste.

Lorsqu'il est nécessaire, je refais un carnet de vaccination et je travaille actuellement sur le dossier médical informatisé.

## XII. Le travail en CHRS



Graphique réalisé à l'aide du tableau de bord de l'infirmerie remplie quotidiennement par l'infirmière. Ce graphique regroupe les actions menées avec les résidentes, à cela s'ajoute des temps de transmissions orales et écrites, ainsi que des temps de recherche, rédaction et d'encadrement des étudiants.

## XIII. Conclusion

Le travail infirmier au sein du CHRS est très diversifié, la présence de soignant permet l'accueil de personnes qui nécessitent des soins quotidiens, certains profils auraient été en hospitalisation longue durée sans cette présence (traitement de cancer, avec chimiothérapie, radiothérapie, chirurgie...)

On note un nouveau phénomène avec l'accueil de nombreuses personnes âgées polypathologiques qui impliquent des prises en soins spécifiques et un apport de connaissances à l'équipe sociale.

Une des problématiques principales est le manque de médecins généralistes et de spécialistes avec des délais de consultations très longs. J'essaie dans la mesure du possible de créer des partenariats avec les médecins pour faciliter l'accès aux soins rapidement lorsque c'est nécessaire.

Pour finir, un de mes grand axes de travail avec ma collègue infirmière est l'autonomie, il est essentiel pour toute l'équipe du CHRS, qu'une fois sorties de la structure, les dames assurent seules leurs démarches de santé. Pour cela un travail d'éducation, d'information est fait au quotidien afin de les sensibiliser sur l'importance de la santé.



## 7. Les Maisons Relais Colbert et Jason

Rédigé par Marie-Laure LEJEAU et Yves LAMBERT-DELETTRE

Une maison relais (la réglementation parle désormais de *Pensions de Famille*) est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire (référence : circulaire DGAS/SDA no 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais).

Les maisons relais (pensions de famille) s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

L'établissement ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Le public accueilli est mixte : hommes ou femmes seuls, répondant aux critères. La commission SIAO propose sur dossier l'orientation en maison relais. Chaque personne sollicitant un logement est reçue individuellement par deux membres de l'équipe afin d'affiner la demande et de vérifier que la personne répond bien aux caractéristiques réglementaires.

### 7.1 Demandes d'admission « Maison Relais Colbert ou Jason »

En 2018, nous avons enregistré 17 demandes d'admission, tous dossiers traités en SIAO.

Instructeurs :

CCAS	7
Relais 52	3
UDAF	0
Circonscription d'Action Sociale St-Dizier	2
CHHM	1
SOS FA	1
APAJH	1
Circonscription d'Action Sociale Chaumont	0
ADASMS	2
Bois l'Abbesse	0
Autres	0
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>

Sur ces 7 demandes :

Accord	7
Accord conditionné à une mesure de protection	1
Essai sur les temps d'activité	1
Refus	7
Abandon de la demande par la personne	1

## 7.2 Mesures de protection des résidents

---

Au 31 décembre 2018 :

	MR COLBERT	MR JASON
Tutelle	3	1
Curatelle renforcée	6	9
Curatelle simple	0	0
MAJ	1	0
MASP	0	0
<i>Sans mesure</i>	<i>15</i>	<i>10</i>
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>20</b>
UDAF	5	3
APAJH	4	5
CHHM	1	

## 7.3 Pension de famille « Maison Relais **Colbert** »

### Les mouvements en 2018 :

2 personnes ont quitté l'établissement :

- un homme en procédure d'expulsion, laissant une dette importante et un logement complètement détruit (d'où une vacance technique importante) ;
- une femme partie vivre en milieu ordinaire (parcours résidentiel).

6 personnes ont intégré la structure :

- 2 femmes dont une en provenance du CHRS SOS Femmes Accueil
- 4 hommes

Le **taux d'occupation** aura été de 92,32 %.

*25 résidents sur 25 places au 31 Décembre 2018*

### I) Sexe et âge

	<b>TOTAL au 01/12/2017</b>	<b>% (pour 25 résidents)</b>	<b>Moyenne d'âge (pour 25 résidents)</b>
<b>Hommes</b>	<b>18</b>	<b>72</b>	<b>50,5</b>
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	6	24	-
De 40 à 60 ans	12	50	-
+ de 60 ans	2	8	-
<b>Femmes</b>	<b>7</b>	<b>28</b>	<b>51,5</b>
- de 25 ans	1	4	-
De 26 à 49 ans	3	12	-
De 40 à 60 ans	4	16	-
+ de 60 ans	1	4	-
<b>ENSEMBLE</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>51</b>
- de 25 ans	1	4	-
De 26 à 49 ans	9	36	-
De 40 à 60 ans	16	64	-
+ de 60 ans	3	12	-

## II) Type de revenus

	<b>TOTAL au 01/06/2017</b>	<b>% (pour 25 résidents)</b>
RSA	11	44
AAH	7	28
ASS	2	8
Indemnités journalières	1	4
Salaire	0	0
Retraite	5	20
Invalidité	1	4
Veuvage	0	0
Prestations familiales autres	0	0
Sans ressources	0	0
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>105</b>

*Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résident !*

## III) Parcours résidentiel

	<b>TOTAL au 01/06/17</b>	<b>% (pour 20 résidents)</b>
<b>Logement autonome</b>	<b>18</b>	<b>72</b>
locataire	17	68
sous-locataire	0	0
propriétaire	1	4
<b>Structure collective</b>	<b>15</b>	<b>60</b>
CHRS	9	36
institutions carcérales	2	8
hôtel	0	0

autre	0	0
<b><i>Hébergement Tiers</i></b>	<b><i>2</i></b>	<b><i>8</i></b>
famille	1	4
amis	1	4
autre	0	0
<b><i>SDF</i></b>	<b><i>1</i></b>	<b><i>4</i></b>
<b><i>Habitat mobile</i></b>	<b><i>0</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>CHHM - CHS</i></b>	<b><i>0</i></b>	
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	

Autre structure collective : foyer ADOMA, foyer de l'enfance, Maison Relais Colbert.

***Parfois plusieurs types de logement pour un seul résidant !***

## 7.4 Pension de famille « Maison Relais Jason »

### Les mouvements en 2018 :

2 personnes ont quitté l'établissement :

- un homme pour rejoindre un groupe de forains ;
- une femme pour un logement inclusif à la Résidence Ambroise Croizat, parcours mis en œuvre par Le Bois L'Abbesse.

2 personnes ont intégré la structure :

- une femme en provenance du CHRS SOS Femmes Accueil ;
- un homme par le passé exclu de la Maison Relais Colbert.

Le **taux d'occupation** aura été de 99,50 %.

*19 résidents sur 20 places au 31 Décembre 2018*

### I) Sexe et âge

	<b>TOTAL</b> au 31/12/2018	<b>%</b> (pour 20 résidents)	<b>Moyenne d'âge</b> (pour 20 résidents)
<b>Hommes</b>	<b>15</b>	<b>70</b>	<b>50,9</b>
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	7	35	-
De 40 à 60 ans	12	60	-
+ de 60 ans	1	6,66	-
<b>Femmes</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>40</b>
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	4	20	-
De 40 à 60 ans	3	15	-
+ de 60 ans	0	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>100</b>	<b>45,45</b>
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	11	55	-
De 40 à 60 ans	15	75	-
+ de 60 ans	1		-

## II) Type de revenus

	<b>TOTAL au 31/12/2018</b>	<b>% (pour 20 résidents)</b>
RSA	3	16
AAH	14	74
ASS	0	0
Indemnités journalières	0	0
Salaire	0	0
Retraite	2	10
Invalidité	0	0
Veuvage	0	0
Prestations familiales autres	1	5,26
Sans ressources	0	0
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	

*Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résident !*

## III) Parcours résidentiel

	<b>TOTAL au 01/06/17</b>	<b>% (pour 20 résidents)</b>
<b>Logement autonome</b>	<b>17</b>	<b>85</b>
locataire	17	100
sous-locataire	0	0
propriétaire	0	0
<b>Structure collective</b>	<b>15</b>	<b>70</b>
CHRS	9	64,28
institutions carcérales	1	7,14
hôtel	0	0

autre	4	28,57
<b>Hébergement Tiers</b>	<b>5</b>	<b>25</b>
famille	4	80
amis	0	0
autre	1	20
<b>SDF</b>	<b>4</b>	<b>20</b>
<b>Habitat mobile</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHHM - CHS</b>	<b>3</b>	<b>15</b>
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>215</b>

Autre structure collective : foyer ADOMA, foyer de l'enfance, Maison Relais Colbert.

***Parfois plusieurs types de logement pour un seul résidant !***

## 7.5 Partenariat

---

### **I) Partenaires réalisant l'accompagnement social des résidents**

	MR COLBERT	MR JASON
CCAS	11	8
Relais 52	1	0
UDAF	6	3
CAS	2	2
CHHM	2	4
APAJH	4	5
SOS FA	1	0
SAVS-SAMSAH Bois L'A.	4	4
SAVS ADASMS	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>27</b>

Remarque : Parfois, plusieurs partenaires pour un seul résident !

### **II) Autres partenaires et types de partenariat**

- CHHM – infirmière en psychiatrie intervenant 8h/semaine le mercredi, depuis mars 2009 à la Maison Relais Colbert ; et depuis octobre 2013 à la Maison Relais Jason ;
- CCAS – liste des locataires donnée et mise à jour régulièrement ; après signature d'une convention, mise à disposition de la buanderie de la Maison Relais Colbert aux locataires du CCAS en présence de l'équipe ;
- Tremplin 52 : intervention hebdomadaire (ménage) ;
- OPH : référents de proximité lors de nuisances dues aux locataires OPH ;
- URIOPSS – rencontres régionales annuelles avec d'autres collègues, pour harmonisation d'outils communs et échanges de pratiques.

## 7.6 Action mobilité

---

### Constat :

Sur 45 personnes :

- 18 personnes ont passé le permis voiture et l'ont obtenu, soit 40% du public accueilli
- 16,67 % sont des femmes et 83,33% sont des hommes. 1 personne détient un permis B boîte automatique
- 2 personnes ont passé le permis poids lourds et l'ont obtenu, soit 4,4% du public accueilli, 100% sont des hommes
- 3 personnes ont passé le permis moto et l'ont obtenu, soit 6,7% du public, 100% sont des hommes

Sur 18 personnes titulaires d'un permis de conduire :

- Permis voiture : 50 % sont toujours titulaires de leur permis de conduire dont 22% sont des femmes, 50% sont sous le coup d'une suspension, dont 11% sont des femmes.
- Permis poids lourds : 50% ne sont pas à jour dans leur démarches de renouvellement (visite médicale), 50% sont sous le coup d'une suspension.
- Permis moto : 66,67 % sont toujours titulaires de leur permis, 33,33% sont sous le coup d'une suspension.

Sur 18 personnes titulaires du permis voiture, 3 possèdent un véhicule qu'ils utilisent régulièrement, 1 personne possède un véhicule qu'il n'utilise jamais.

Sur 2 personnes titulaires du permis moto, aucun ne possède de véhicule.

### Action :

Considérant que la question de la mobilité est essentielle à la vie sociale en générale et à la (re)construction sociale des résidants en particulier, nous avons décidé à partir de 2018 de favoriser cette mobilité en :

- acquérant 3 bicyclettes auprès de l'association Der'ailleurs (2019) ;
- mettant à disposition un scooter électrique pour les besoins des démarches administratives et/ou liées à une formation ou toute démarche d'inclusion sociale ;
- permettant aux résidants avec permis de renouer avec la conduite avec l'aide de l'équipe, sur le parc automobile des établissements ;
- permettant ensuite aux mêmes de réaliser tout ou partie des parcours liés aux sorties organisées avec eux par l'équipe (sorties culturelles, loisirs, participation au CRPA à Reims, etc. : cette dernière option, réalisée concrètement avec régularité ... et succès ! a aussi l'avantage de restaurer l'image personnelle des résidants conducteurs et leur sens des responsabilités.

